

Des ONG burundais alertent le Conseil des droits de l'Homme

@rib News, 23/02/2011 Bujumbura, le 22 février 2011
 Phuangketkeow
 l'homme
 U
 E 3067
 12
 Fax: +41.22.917.04.90
 Objet : Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi
 Monsieur le Président, Nous sommes un groupe d'ONG travaillant pour la promotion et la protection des droits de l'homme au Burundi. Nous avons suivi avec attention les travaux menés dans le cadre du mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Nous vous remercions pour la profonde préoccupation provoquée par l'absence de rapports de l'Expert Indépendant au Conseil des Droits de l'Homme et de tout Débat Interactif entre et les membres du Conseil depuis septembre 2008.

Le président Expert, Monsieur Akich OKOLA, a terminé son mandat en juin 2010 sans avoir pu présenter de rapport ni interagir avec le Conseil. Au terme de la 14^{ème} session du Conseil, il était entendu que le rapport serait présenté à la 15^{ème} session et suivi d'un débat interactif. Un nouvel Expert Indépendant a été nommé en août 2010, Monsieur Fatsah Ouguerouz. Mais lui aussi n'a pas pu présenter le rapport de son prédécesseur et aucun débat interactif sur la situation des droits de l'homme au Burundi n'a été organisé à la 15^{ème} session du Conseil sur opposition du Gouvernement du Burundi. L'argument avancé par le Gouvernement du Burundi pour s'opposer à la tenue d'un débat interactif était que d'une part le rapport ne lui avait pas été transmis à temps, et que d'autre part le Gouvernement que le rapport de l'expert indépendant ne saurait être présenté avant la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) selon son interprétation de la résolution 9/19 du 24 septembre 2008 prolongeant le mandat de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Or, il est vrai que la résolution parle de la présentation du rapport à la session qui suivra la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), il sied également de noter que le Gouvernement du Burundi promettait une mise en place rapide de ladite Commission. Plus de deux ans plus tard, la CNIDH n'a toujours pas été établie, et aucun débat n'a pu avoir lieu au sein du Conseil. Ceci entre en contradiction avec la pratique de présentation annuelle des rapports des détenteurs de mandat auprès du Conseil. Les rapports et les débats interactifs représentent en effet des composants fondamentaux du système des procédures spéciales. L'absence de rapports et de débat interactif entre l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi et le Conseil des droits de l'homme depuis maintenant plus de deux ans va à l'encontre des principes qui gouvernent la relation entre le Conseil et ses Procédures spéciales. En plus, le Burundi traverse toujours une période sensible au cours de laquelle l'attention de la communauté internationale est fondamentale et l'interaction entre la société civile, le gouvernement du Burundi et la communauté internationale est essentielle. L'absence de toute opposition au parlement, les allégations d'arrestations arbitraires et d'exécution extrajudiciaires de certains militants de l'opposition, le harcèlement de la presse privée, notamment les cas de journalistes en détention, les attaques contre des organisations de la société civile et les craintes de reprise d'un conflit armé attirent une attention plus soutenue au niveau international en matière de droits de l'homme au Burundi. Nous sommes également conscients de l'importance de l'implication avec la promulgation d'une loi sur la CNIDH. Le Président du Burundi le 05 janvier 2011. Mais il importe aussi de rappeler les craintes exprimées par la société civile burundaise et qui n'ont pas été tenues en considération par le parlement dans l'adoption de ladite loi. Rien, dans la promulgation, n'oblige l'Assemblée Nationale burundaise à consulter la société civile dans la désignation des membres de la CNIDH, ce qui constituerait une violation des Principes de Paris. L'Assemblée Nationale, en effet, sélectionnera seule les dossiers de candidature et désignera les sept commissaires. Monsieur Ouguerouz a effectué une visite au Burundi en novembre 2010 et a pu entrer en contact avec plusieurs partenaires dans ce contexte tendu après le marathon électoral de 2010. Il est indispensable qu'il puisse d'abord exprimer et débattre de ses conclusions et observations auprès du Conseil. Même s'il est demandé à l'Expert Indépendant de faire un rapport final sur ses activités à la session qui suivra la mise en place de la CNIDH, il doit pouvoir être en mesure de présenter un rapport périodique au Conseil et d'en discuter publiquement lors d'un Débat Interactif avec les membres du Conseil. Cela pourrait améliorer leur accès et renforcer le processus de désignation des membres de la CNIDH. Nous avons pris note avec satisfaction de votre réponse à l'objection de l'Ambassadeur du Burundi lors de la réunion de l'organisation de la 16^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme. Nous espérons que vous maintiendrez l'arrangement annoncé le 28 Septembre 2010 et refléterez le paragraphe 760 du rapport de la 15^{ème} session du Conseil des droits de l'homme. Veuillez accepter, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre profond respect.

1. Pacifique NININHAZWEDÁIGUÁ GÁnÁral Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC)
2. Onesphore NDUWAYO Président Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG)
3. Jean Marie Vianney KAVUMBAGU Président Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)
4. Maître Armel NIYONGERE Président Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT - Burundi)
5. Anatolie NDAYISHIMIYER Représentant Légal Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi (CAFOB)
6. Vital NSHIMIRIMANAPRÉSEAU des Citoyens Probes (RCP)
7. Chantal MUKANDORIPRÉSIDENTE Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB)
8. Faustin NDIKUMANAPRÉSIDENT Paroles et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités (PARCEM)
9. Alexandre NIYUNGKOPRÉSIDENT Union des Journalistes du Burundi (UBJ)
10. Gabriel RUFYIRIPRÉSIDENT Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques (OLUCOME)
11. Christian RUMUDIRECTEUR Exécutif Mouvement pour les Libertés Individuelles "MOLI"
13. Isaie NIZIGIYIMANAVICE PRÉSIDENT Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)
14. Thierry NTIBASAMEPRÉSIDENT Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes (CPAJ)
15. Hassan Shire Sheikh DIRECTEUR Exécutif East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project